



Le **RAP**

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée
des ennemis des cultures

AVERTISSEMENT | VIGNE

N° 15, 20 septembre 2018

- Détection du virus de l'enroulement de la vigne.

Dans les derniers jours, le Laboratoire d'expertise et de diagnostic en phytoprotection (LEDP) a identifié le [virus de l'enroulement de la vigne](#) sur des plants d'une jeune implantation. Ce virus, encore peu connu au Québec, avait précédemment été identifié dans trois régions de la province en 1996 lors d'une enquête canadienne.

Ce virus cause la maladie de l'enroulement. Cette dernière, sans être mortelle, peut entraîner des pertes économiques importantes dues à la baisse de vigueur et de productivité des plants ainsi que des retards de maturité du raisin. Il n'y a pas de traitement possible contre ce virus. Les plants atteints doivent être arrachés rapidement afin d'éviter la propagation. Le virus peut être propagé par le greffage et par certaines cochenilles.

Il est important de s'assurer d'utiliser du matériel végétal sain lors de vos implantations.

Dans ce cas-ci, selon nos informations, tout a été mis en place pour éviter la propagation du virus.

Nous vous recommandons d'ouvrir l'œil afin de détecter la présence de symptômes dans votre vignoble. Dans le doute, n'hésitez pas à consulter un agronome et à envoyer [un échantillon au LEDP](#). Certains cépages, dont le cabernet franc et le chardonnay, sont particulièrement sensibles à ce virus.



Symptômes du virus de l'enroulement de la vigne sur du cabernet franc



Symptômes du virus de l'enroulement de la vigne sur du chardonnay

Source : Reynolds ([MAAARO](#))

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la [présentation de Julien Vivancos](#) du LEDP.

Cet avertissement a été rédigé par Evelyne Barriault et Karine Bergeron, agronomes. Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter [les avertisseuses du réseau Vigne](#) ou [le secrétariat du RAP](#). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.